

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUILLET 2017 à 20h00

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

### **Étaient présents :**

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Nathalie GUILBERT, Alice BERTRAND, Annick PIEDERRIERE, Fabienne SAVATIER (arrivée à 20h30) et Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Stéphane DANION, François LECOMTE, Claude PIEL et Gilles RUELLAND conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

**Était absente excusée :** Mmes Elise JOSCHT, Dominique MAILLET et Mrs Philippe BARGAIN, Daniel HENRY et Dominique PERRICHOT

**Était absente :** Mme Nadia MONNIER

**Ayant donné pouvoir :** Mme Dominique MAILLET à Mr Alain LEFEUVRE, Mr Philippe BARGAIN à Mr Didier GUERIN.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2017 et propose de nommer Mme Marie-Françoise CHEVILLON, secrétaire de séance. Mr Didier GUERIN souhaite apporter une précision au compte-rendu. La fermeture de la rue du Général de Gaulle du 13 juillet au 15 août 2017 ne concerne que les week-ends et jours fériés.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2017 avec la précision de Mr GUERIN et nomme Mme Marie-Françoise CHEVILLON, secrétaire de séance.

### **ECOLE PUBLIQUE : MISE EN PLACE DE RIDEAUX DANS LES CLASSES ET LA SALLE DE MOTRICITE (OPERATION N°302)**

Monsieur Patrick HAUPAS, adjoint aux bâtiments, rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la sécurisation des écoles en raison de la menace terroriste, des travaux sont nécessaires à l'école. Il convient notamment d'installer des rideaux dans les locaux. Ces travaux bénéficient d'une subvention de l'Etat.

La SARL TIGIER SOFA a établi plusieurs devis

Salle de motricité	1 800,00 €
3 classes élémentaires	765,00 €
Bureau directrice	113,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 678,00 €</b>

La commission finances s'est réunie le 24 juillet dernier et propose au conseil municipal de valider l'offre.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider les devis de l'entreprise TIGIER d'un montant total de 2 678,00 € H.T.
- de régler la dépense en investissement – opération n°302 du budget général
- d'autoriser Mr le Maire à signer les devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **DEVIS POSE POTEAU INCENDIE**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer un poteau incendie au lieu-dit la Croix Neuve – le Cannée. La CISE TP a établi un devis qui s'élève à 1 450,00 € H.T. Mr le Maire propose de le valider et de régler la dépense en investissement.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le devis de CISE TP d'un montant de 1 450,00 € H.T.
- de régler la dépense en investissement - opération n°294
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis.

#### **CAMPING MUNICIPAL : DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

Mr le Maire présente la demande de remboursement d'une personne qui a séjourné dans un chalet au camping municipal du 06 au 08 mai 2017. Sa location prévoyait la fourniture de draps. Or on a oublié de les lui remettre. C'est pourquoi, il sollicite le remboursement de 40,00 € correspondant à sa location de draps.

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour et un contre (Gilles RUELLAND) de rembourser la somme de 40.00 €.

#### **CAMPING MUNICIPAL : DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

Mr le Maire présente la demande de remboursement d'une personne qui a réservé un chalet pour un séjour du 22 au 29 juillet 2017 ce qui représente un montant de 520,00 €. Elle a dû annuler son séjour en urgence en raison de problèmes familiaux. C'est pourquoi, elle sollicite le remboursement intégral de sa location soit 520,00 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 520.00 €.

#### **CAMPING MUNICIPAL : REMBOURSEMENT**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y eu une erreur de facturation au camping municipal, pour une personne a séjourné au camping municipal du 04 au 06 juillet 2017. Or, il lui a été facturé 4 nuitées au lieu de 2. Il convient de lui rembourser 38.60 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 38.60 €.

#### **RENFORCEMENTS STRUCTURELS ET REAMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DANS LA MAIRIE DE PAIMPONT : AVENANT N°2**

Considérant la délibération n°2016/05/65 du 13 avril 2017 relative à l'attribution du marché de travaux pour les renforcements structurels et le réaménagement des locaux administratifs dans la mairie de Paimpont

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les bâtiments de France ont exigé la pose d'une quincaillerie 18ème sur la porte restaurée de l'accueil de la mairie.

De ce fait, Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il convient d'approuver l'avenant n°2 pour le lot n°3 : menuiseries bois attribué à l'Entreprise PELLOIS.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la fourniture de la quincaillerie 18ème.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT Base</b>	<b>Avenant</b>	<b>Nouveau montant</b>
<b>PELLOIS</b>	6 781,90	1 079,65	7 861,55
<b>T.V.A. 20%</b>	1 356,38	215,93	1 572,31
<b>TOTAUX T.T.C.</b>	8 138,28	1 295,58	9 433,86

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 au marché de travaux pour les renforcements structurels et le réaménagement des locaux administratifs dans la mairie de Paimpont, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2017 de la commune de Paimpont

### **ECOLES PUBLIQUES PAIMPONT – PLELAN LE GRAND : CONVENTION DE SCOLARISATION**

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de renouvellement de la convention pour la scolarisation des enfants à l'école publique en dehors de leur commune de résidence. Elle a pour objet de régir les conditions d'inscriptions à l'école publique des communes de Paimpont et Plélan le Grand.

La commission finances s'est réunie le 24 juillet dernier pour l'étudier et propose au conseil municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler pour 3 ans la convention relative aux modalités d'inscription des élèves dans les écoles publiques de Paimpont et Plélan le Grand
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention

### **ECOLES PUBLIQUES PAIMPONT – PLELAN LE GRAND : CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de renouvellement de la convention pour la scolarisation des enfants à l'école publique en dehors de leur commune de résidence. Elle a pour objet de régir les conditions de participation aux charges de fonctionnement pour les enfants scolarisés à l'école publique des communes de Paimpont et Plélan le Grand.

La commission finances s'est réunie le 24 juillet dernier pour l'étudier et propose au conseil municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver pour 3 ans la convention relative à la prise en charge des frais de fonctionnement dans les écoles publiques de Paimpont et Plélan le Grand
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention

### **COMMUNE DE PAIMPONT - ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME DE PLELAN LE GRAND : CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de renouvellement de la convention pour la scolarisation des enfants à l'école privée Notre-Dame de Plélan le Grand. Elle a pour objet de régir les conditions d'inscription et de participation aux charges de fonctionnement pour les enfants scolarisés à l'école privée Notre-Dame de Plélan le Grand.

La commission finances s'est réunie le 24 juillet dernier pour l'étudier et propose au conseil municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver pour 3 ans la convention relative aux conditions d'inscription et à la prise en charge des frais de fonctionnement dans les écoles publiques de Paimpont et Plélan le Grand
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention

### **ACCEPTATION SUBVENTION PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier de la Préfecture lui indiquant l'attribution d'une subvention de 16 000,00 € au titre des amendes de police qui se décompose de la manière suivante :

- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation, rue de l'Enchanteur Merlin : 4000,00 €
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours rue du Roi Arthur : 4 000,00 €
- Aménagements de sécurité sur voirie rue du Roi Arthur : 4 000,00 €
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation rue du Roi Arthur : 4000,00 €

Mr le Maire propose d'accepter cette subvention et s'engage à réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette subvention et de s'engager à réaliser les travaux.

### **TRAVAUX RUE DU ROI ARTHUR ET RUE DE L'ENCHANTEUR MERLIN : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS POUR L'ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, par délibération du 14 septembre 2015, le conseil communautaire a validé le pacte fiscal et financier 2014-2020. Ce pacte prévoit des aides financières pour des travaux relatifs aux économies d'énergie, d'accessibilité ou d'éclairage public.

Mr le Maire propose de solliciter un fonds de concours pour les travaux rue du Roi Arthur et rue de l'Enchanteur Merlin. L'aide portera sur l'accessibilité soit 24 858,45€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter une subvention au titre des fonds de concours pour l'accessibilité
- donner tout pouvoir à Mr le Maire pour l'obtention de la subvention

### **CREATION ET NUMEROTATION DES RESIDENCES SENIORS**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer et numéroter la voie desservant les résidences séniors. Il propose la dénomination suivante : Résidence l'Enchanteur Merlin et la numérotation selon le numéro des logements de 1 à 11.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **Numérotation de l'Esplanade de Brocéliande**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de numéroter l'Esplanade de Brocéliande. Il propose de numéroter la rue à la parcelle selon les numéros allant de 5 à 33.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.